LIVRET DE SÉLECTION 2024-2025

PROGRAMME HAUTE PERFORMANCE / FEQ

Sommaire

1. Objectif du Programme HP Escrime Québec

2. Comité Haute Performance du Québec

3. Politique de sélection 2024-2025

4. Critères de sélections

5. Engagements de l’athlète

6. Règles de préparation physique hors INS-Q

7. Camps et compétitions

8. Grille de points « Élite »

9. Grille de points « Relève »

1. OBJECTIF DU PROGRAMME HP ESCRIME QUÉBEC

L'objectif du Programme Haute performance du Québec (PHP QC) est de permettre aux athlètes de la Fédération d'Escrime du Québec de se développer et de performer au niveau national et international tout en leur permettant d'intégrer l'équipe nationale.

La fédération se donne le droit d'apporter des modifications au livret PHP Québec en fonction d'évènements exceptionnels ou de changements indépendants de sa volonté

2. COMITÉ HAUTE PERFORMANCE DU QUÉBEC

Ce PHP sera mené par un Comité Haute Performance (CHP) dont le but est de développer, ajuster et contrôler le déroulement du programme.

Ce comité est composé de :

-Dominique Teisseire, Directeur Technique de la FEQ

-Jean-Marie Banos, Entraineur consultant FEQ

-Julien Camus Entraineur provincial

-Le représentant des athlètes au sein de Comite d'administration de la Fédération d'escrime du Québec

Le Directeur Technique de la Fédération d'escrime du Québec aura un avis consultatif, il ne prendra pas part aux votes.

Le comité se réserve le droit de retirer un athlète du programme dans le(s) cas suivant(s) :

- Si l'athlète en question ne suit pas le programme, tel que stipulé dans le paragraphe «Engagements de l'athlète»: les athlètes peuvent demander des exemptions à l'avance pour un événement spécifique. Après discussion, la CHP pourra accorder de telles exemptions au cas par cas ;
- Si l'athlète ne s'est pas acquitté de ses obligations identifiées dans le cadre de «l'entente de l'athlète du PHP QC»;
- Si l'athlète ne s'est pas acquitté de ses obligations identifiées dans le cadre du «Code de conduite du Centre National»
- Si l'athlète a des dettes impayées envers la FEQ.

3. POLITIQUE DE SÉLECTION - SAISON 2024-2025

La politique de sélection du Programme Haute Performance Équipe Québec est utilisée pour identifier les athlètes Excellence, nommer les athlètes Élite (A et B), Relève (A et B) et Espoir.

Excellence

Il s'agit de tous les athlètes brevetés de niveau «senior» ou «développement» par Sport Canada.

- Sont classés « excellence » les athlètes brevetés par « Sport-Canada » ;
- Un athlète peut également être classé « excellence » s'il obtient (via la Fédération) une équivalence accordée par le MES pour être admis au programme « Équipe Québec ».

Élite

Il s'agit des athlètes membres de l'Équipe du Québec. De plus, la Fédération d'Escrime du Québec a choisi de séparer la catégorie en deux :

- **Élite A**

La section « Élite A » de l'Équipe du Québec est composée de :

- Cinq (5) athlètes masculins.
- Cinq (5) athlètes féminins

- **Élite B**

La section « Élite B » de l'Équipe du Québec est composée de :

- Quatre (4) athlètes masculins.
- Quatre (4) athlètes féminins

Relève

Il s'agit des athlètes membres de l'Équipe du Québec ayant -de 21 ans au 31 décembre 2025 . De plus, la Fédération d'Escrime du Québec a choisi de séparer la catégorie en deux :

- **Relève A**

La section « Relève A » de l'Équipe du Québec est composée de :

- Six (6) athlètes masculins.
- Six (6) athlètes féminins

- **Relève B**

La section « Relève B » de l'Équipe du Québec est composée de :
• Six (6) athlètes masculins.
• Six (6) athlètes féminins

Tous les athlètes identifiés par la FEQ peuvent bénéficier de « Programme de bourses » coordonné par Sport Québec et du « programme de soutien pour les athlètes aux études »

Les paiements pour l'adhésion au PHP Escrime Québec doivent être effectués avant le 15 octobre 2024.
La remise des chèques pour les athlètes identifiés Élites ou Relèves se fera à partir mars 2025 sous réserve de réception des fonds du ministère par la FEQ (après les évaluations de mi-saison) et après réception des notes des frais engagées pour la saison 2024/2025 sur les compétitions suivantes : coupe canada, championnats canadiens, NAC d'octobre, NAC novembre exclusivement (factures des transports, hébergements).

Le bénéficiaire doit :

- Être résident du Québec depuis au moins un (1) an.
- Avoir une adresse permanente au Québec avant le 1er septembre de la saison en cours et y résider physiquement et de manière continue.
- Être affilié à un club du Québec
- N'être subventionné par aucune autre fédération provinciale d'escrime ou n'être subventionné par aucun établissements scolaires

Une saison est identifiée comme suit : du 1er septembre jusqu'à la tenue des championnats du monde seniors ou Jeux Olympiques
.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères sont des résultats que les athlètes doivent atteindre pour se classer devant au classement HP Québec. **Ils sont prioritaires aux points du classement de l'année.**

Athlètes « Élite »

Les critères de sélection pour les athlètes sont les suivants et dans cet ordre de priorité :

1. Tout athlète sélectionné aux championnats Panaméricains séniors 2025 et/ou Championnats du monde séniors 2025 en individuel.

2. Tout athlète sélectionné aux championnats Panaméricains séniors 2025 et/ou aux Championnats du monde séniors 2025 en équipe.

3. Tout athlète ayant fini Top 16 en individuel aux championnats du monde junior de 2025.

4. Tout athlète ayant fini Top 16 en individuel dans un tournoi NAC senior Div 1 sur la saison 2024-2025.

5. Tout athlète ayant obtenu un Top 3 lors d'une coupe Canada sénior ou du championnat canadien sénior en individuel sur la saison 2024-2025.

À chacune des armes, un maximum de 5 athlètes pourra être identifié.

Les athlètes ayant obtenus le même critère ou n'ayant pas de critères seront classés ensuite en fonction des points du classement HP.

En cas d'égalité de points, les athlètes seront départagés par les critères suivant :

1- Le meilleur résultat (place) en individuel sur une coupe canada sénior ou les championnats canadiens séniors

Si l'égalité persiste

2- Le 2éme meilleur résultat (place) en individuel sur une coupe canada senior ou les championnats canadien seniors

Si l'égalité persiste

3- Le 3ème meilleur résultat (place) en individuel sur une coupe canada senior ou les championnats canadien seniors

Si l'égalité persiste

4- Le 4ème meilleur résultat (place) en individuel sur une coupe canada senior ou les championnats canadien seniors

Athlètes « Relève »

Les critères de sélection pour les athlètes sont les suivants et dans cet ordre de priorité :

1. Tout athlète ayant été sélectionné pour les Championnats du monde 2025 Cadet ou Juniors.

2. Tout athlète ayant obtenu un top 64 dans les coupes du monde sénior ou un top 32 dans les coupes du mondes juniors désignées dans le programme HP Canada de la saison 2024-2025 (seulement valide sur coupe du monde à + de 100 participant(e)s.) Pour des effectifs compris entre 50 et 100 tireurs l'athlète devra faire un top 20%. Si effectifs de moins de 50 tireurs pas de critère possible

3. Tout athlète ayant obtenu un Top 16 en individuel en NAC Junior sur la saison 2024-2025

4. Tout athlète ayant obtenu un Top 16 en individuel en NAC Cadet sur la saison 2024-2025.

5. Tout athlète ayant obtenu un Top 3 en individuel lors d'une coupe Canada junior ou des championnats canadiens juniors sur la saison 2024-2025

6. Tout athlète ayant obtenu un Top 3 en individuel lors d'une coupe Canada cadet ou des championnats canadiens cadet sur la saison 2024-2025

À chacune des armes, un maximum de 7 athlètes pourra être identifié.

Les athlètes ayant obtenus le même critère ou aucun critère seront classés ensuite en fonction des points du classement HP

En cas d'égalité de points, les athlètes seront départagés par les critères suivant :

1- Le meilleur résultat (place) en individuel sur une coupe canada junior ou les championnats canadiens junior

Si l'égalité persiste

2- Le 2éme meilleur résultat (place) en individuel sur une coupe canada séniore ou les championnats canadiens juniors

Si l'égalité persiste

3- Le 3ème meilleur résultat (place) en individuel sur une coupe canada séniore ou les championnats canadiens juniors

Si l'égalité persiste

4- Le 4ème meilleur résultat (place) en individuel sur une coupe canada junior ou les championnats canadien juniors

Athlètes « Espoir »

Le critère d'identification pour les athlètes espoirs est le suivant :

Être classé parmi les 4 premiers du classement provincial final dans les catégories -15 ans, -17 ans ou Juniors de son arme pour la saison 24/25 ou de la saison précédente.

Ou

Être champion de Province Cadet ou Junior en individuel pour la saison 24/25 et la saison précédente

Ou

Athlètes espoirs suite aux jeux du Québec

<u>Blessures ou maladies</u>

Le CHP pourra délivrer une exemption de critère à un athlète à la suite d'une demande spéciale (blessure, maladie, quarantaine…) faite avant le 15 septembre 2025. Après discussion et analyse du dossier, le comité haute performance pourra accorder de telles exemptions au cas par cas.

L'athlète doit avoir été relève, élite ou excellence sur la saison 2024-2025

5. ENGAGEMENTS DE L'ATHLÈTE

Athlète « Excellence »

- Les athlètes excellence devront se conformer aux engagements de la fédération canadienne d'escrime pour maintenir leur statut excellence

- Participer à au moins un entraînement Provincial hebdomadaires pour les athlètes de la région de Montréal

- Participer aux Camps Provinciaux

- Signer et respecter le code de conduite du Centre National

Athlète « Élite »

- Participer au minimum à 1compétition internationales parmi les compétitions

    - Du programme HP Canada (NAC, coupe du monde)

  Ou

    - De développement validées par comité haute performance (Satellites, circuit européen -23, circuits nationaux en Europe)

- Participer à l'entraînement Provincial hebdomadaires pour les athlètes de la région de Montréal

- Participer aux Camps Provinciaux

- Arbitrer deux journées complètes dans votre arme au circuit québécois des jeunes, vétérans et AAA.

- Respecter le volume des entraînements « club »

- Respecter le volume d'entraînement en préparation physique

- Signer et respecter « Protocole entente athlète 2024-25 »

- Signer et respecter le code de conduite du Centre National
- Payer les frais d'admission du PHP Québec avant le 15 octobre 2024.
- Participer à un minimum de 2 épreuves du circuit québécois séniors sauf exemption de la part du CHP.

Athlètes « Relève »

- Participer au minimum de 2 compétitions parmi les compétitions
    - Du programme HP Canada (NAC, coupe du monde junior)

  Ou

    - De développement validées par comité haute performance (circuit européen, circuits nationaux en Europe, SYC, RYC)

- Participer à l'entraînement Provincial hebdomadaire pour les athlètes de la région de Montréal
- Participer aux camps Provinciaux
- Arbitrer deux journées complètes dans votre arme au circuit québécois des jeunes.
- Respecter le volume des entraînements « club »
- Respecter le volume d'entraînement en préparation physique
- Signer et respecter « Protocole entente athlète 2024-2025 »
- Signer et respecter le code de conduite du Centre National
- Payer les frais d'adhésion du PHP Québec avant le 15 octobre 2024

.

- Participer aux circuits québécois de sa catégorie et de la catégorie supérieure sauf exemption du CHP Québec

En cas de non-respect des engagements de l'athlète, la fédération se réserve le droit de ne pas attribuer à l'athlète son statut élite ou relève sur la saison suivante et ce malgré la réalisation de critères ou de son classement HP.

6. Règles préparation physique hors INS-Q

Pour tous les athlètes souhaitant faire leur suivi physique avec leurs centres régionaux, la fédération d'escrime du Québec versera une aide aux CREM si et seulement si la préparation se fait avec un centre régional reconnu par le ministère et partenaire de L'INS-Q.

Les athlètes de l'ile de Montréal ou ceux n'ayant pas d'accès à la préparation physique dans un CREM reconnus devront venir à l'INS-Q.

Montant des aides

Relève grande région Montréal	100,00$ par athlète
Élites grande région de Montréal	200,00$ par athlète
Relève région	150,00$ par athlète
Élites régions	300,00$ par athlète

7. **COMPÉTITIONS ET CAMPS D'ENTRAINEMENTS**

« Élite »

Camps HP

- Points de participations pour un des camps HP de la saison 2024-2025 ouvert à l'ensemble des athlètes du Québec ayant participer aux épreuves seniors du Québec.

Compétitions Provinciales:

- Les 2 meilleurs résultats catégorie seniors sur les 3 épreuves québécoises (Terre des Hommes, Desjarlais et Coupe du printemps) de la saison 2024-2025
  -

- Le résultat Championnat Provincial senior du Québec de la saison 2024-2025.

Compétitions Haute Performance:

- Les 2 meilleurs résultats des épreuves nationales séniors (coupes canada, championnat canadien) sur la saison 2024-2025

- NAC DIV 1: Le meilleur résultat avec un minimum de tableau de 64

- Coupes du Mondes / Grand Prix du programme HP Canada : Les deux meilleurs résultats *

**Les points seront donnés uniquement pour les athlètes étant classés dans la première moitié du nombre de participants (exemple pour une compétition comprenant 98 participants, uniquement les athlètes classés dans les 49 premiers auront des points.*

« Relève »

Camps HP

- Points de participations pour un des camps HP de la saison 2024-2025 ouvert à l'ensemble des athlètes du Québec ayant participer aux épreuves juniors du Québec.

Compétitions Provinciales:

- Les 2 meilleurs résultats catégorie juniors sur les 3 épreuves québécoises (Terre des Hommes, Desjarlais et Coupe du printemps) de la saison 2024-2025

- Le résultat du Championnat Provincial junior du Québec de la saison 2024-2025
-

Compétitions Haute Performance:

- Les 3 meilleurs résultats des épreuves nationales juniors (coupe canada, championnat canadien) sur la saison 2024-2025

- NAC Junior: Le meilleur résultat avec minimum tableau de 64

- Coupes du Mondes du programme HP Canada : Le meilleur résultat *

**Les points seront donnés uniquement pour les athlètes étant classés dans la première moitié du nombre de participants (exemple pour une compétition comprenant 98 participants, uniquement les athlètes classés dans les 49 premiers auront des points.)*

8. Grille de points « Élite »

Place	Coupe du Monde /GP senior	NAC DIV 1	Satellite	Épreuves Nationale senior	Épreuves québécoises Senior	Championnat Provincial senior
1	600	200	200	50	25	40
2	500	175	100	45	20	35
3	400	150	80	40	18	30
4	/	/	/	/	/	/
5	300	125	40	35	14	20
6	300	125	40	30	12	18
7	300	125	40	25	10	16
8	300	125	40	20	8	14
Top 16	250	75	25	15	4	5
Top 32	200	40	/	5	1	1
Top 64	150	30	/	1	/	/

Points Camp HP Québec

- 100 points seront donnés à tous les athlètes participants au camp Hp Québec pour un maximum de 100 points
- 30 points seront retirés par retards.
- 60 points seront retirés par journée ou demi-journée non effectuées.

9.Grille de points « Relève »

Place	Coupe du Monde /GP senior	Coupe du Monde Junior	NAC Junior	Épreuves Canada junior	Épreuves québécoises Junior	Championnat Provincial
1	600	300	200	50	25	40
2	500	240	175	45	20	35
3	400	205	150	40	18	30
4	/	/	/	/	/	/
5	300	170	125	35	14	20
6	300	170	125	30	12	18
7	300	170	125	25	10	16
8	300	170	125	20	8	14
Top 16	250	150	75	15	4	5
Top 32	200	100	40	5	1	1
Top 64	150	50	30	1	/	/

Points Camp HP Québec

- 100 points seront donnés à tous les athlètes participants au camp Hp Québec pour un maximum de 100 points
- 30 points seront retirés par retards.
- 60 points seront retirés par journée ou demi-journée non effectuées.